

# AMAP LES PANIERS D'ERQUY - 4<sup>e</sup> ANNEE (Sept 17-Août 18)

# CONTRAT DE PANIERS ŒUFS & POULETS

## Les Contractants

D'une part, les producteurs :

**GALLIN'AB**  
Thibault Mazet  
Le Bois Gicquel  
22550 Hénanbihen

D'autre part, l'adhérent-e :

M. / Mme ..... Prénom .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

demeurant.....

**Objet et durée du contrat** (engagement séparé pour chaque saison de 6 mois à la date d'échéance. Possibilité de s'engager sur une seule saison)

**Saison 7 - Automne-Hiver** ...../...../2017 au ...../02/2018

pour l'approvisionnement de ..... panier(s) d'œufs et/ou poulets  
**chaque premier jeudi du mois**

| Produit                         | Tarif/u | Nbre  | Montant |
|---------------------------------|---------|-------|---------|
| 6 œufs                          | 1,90 €  | ..... | .....€  |
| 12 œufs                         | 3,80 €  | ..... | .....€  |
| Poulet<br>(1,3kg à 1,6kg)       | 13,00 € | ..... | .....€  |
| Poulet<br>(1,7kg à 2,2 kg)      | 17,00 € | ..... | .....€  |
| <b>Total pour 1 panier =</b>    |         |       | .....€  |
| <b>Total pour ..... paniers</b> |         |       | .....€  |

L'adhérent-e choisit de régler par ..... chèques de ..... €

Fait à Erquy, le .....

Signature de l'adhérent-e

Signature de Gallin'AB

**Saison 8 - Printemps-Eté** ...../...../2018 au ...../08/2018

pour l'approvisionnement de ..... panier(s) d'œufs et/ou poulets  
**chaque premier jeudi du mois**  
*sous réserve de modification du fait du producteur avant l'échéance*

| Produit                         | Tarif/u | Nbre  | Montant |
|---------------------------------|---------|-------|---------|
| 6 œufs                          | 1,90 €  | ..... | .....€  |
| 12 œufs                         | 3,80 €  | ..... | .....€  |
| Poulet<br>(1,3kg à 1,6kg)       | 13,00 € | ..... | .....€  |
| Poulet<br>(1,7kg à 2,2 kg)      | 17,00 € | ..... | .....€  |
| <b>Total pour 1 panier =</b>    |         |       | .....€  |
| <b>Total pour ..... paniers</b> |         |       | .....€  |

L'adhérent-e choisit de régler par ..... chèques de ..... €

Fait à Erquy, le .....

Signature de l'adhérent-e

Signature de Gallin'AB

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le présent contrat, à savoir :

### **Engagement de l'Adhérent-e**

1. Être membre de l'association « Les Paniers d'Erquy » et à jour de la cotisation pour l'année en cours.
2. Préfinancer la production.
3. Assurer au moins 1 permanence de distribution des produits pendant la durée du contrat.
4. Gérer le partage éventuel de ses produits, ses retards et absences (vacances ...) aux distributions.
5. Participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

### **Engagement des producteurs**

6. Livrer selon le calendrier établi des produits bio de qualité issus de leur fabrication.
7. Être présents aux distributions autant que possible en fonction de leur charge de travail.
8. Donner régulièrement des nouvelles sur le déroulement de leur activité et les difficultés éventuelles rencontrées.
9. Accueillir les adhérents sur le site de fabrication à minima une fois par an pour les contrats annuels.
10. Être transparent sur le mode de fixation du prix, les méthodes de travail et l'approvisionnement de matières premières.

### **Engagements communs**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et avantages liés à l'activité et à faire part à l'association « Les paniers d'Erquy » des soucis rencontrés

### **Les distributions**

Les distributions ont lieu un jeudi sur deux de 18h30 à 19h45 à la salle municipale de l'Eden, 14 rue Castelnaud, Erquy. **Elles sont assurées par au moins 3 adhérents de l'association.** Les produits sont distribués **chaque premier jeudi du mois**. Si vous avez un doute, référez-vous au calendrier des distributions accessible sur le site de l'AMAP : [www.amap-paniers-erquy.fr](http://www.amap-paniers-erquy.fr)  
En cas de nécessité absolue, « Les paniers d'Erquy » se réserve le droit de modifier le lieu, le jour ou l'horaire de distribution.

**En cas de situation exceptionnelle**, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et le collectif de l'association « Les paniers d'Erquy ».

### **Mode de paiement**

[A noter](#) - Les abats sont gratuits et conditionnés à part. Tout poulet supplémentaire, commandé hors contrat, sera proposé au prix de 9,00€ le kg (les abats pesés avec le poulet)

Le principe de l'AMAP reposant sur l'avance faite au producteur, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à l'association « les Paniers d'Erquy » qui les remettra au producteur selon la périodicité choisie (ex : tous les deux mois pour un règlement en trois fois). Pour les règlements échelonnés : maximum 4 chèques par saison.  
**Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de Gallin'AB et datés du jour de la signature du contrat.**